



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 NOVEMBRE 1982

Présents : Mme VANLERBERGHE - MM. BERNARD - BOUTILLIER DOUET - JOZWAK - LAUDIJOIS - LELONG - RICHARD.

Absents excusés : Mme PICKERING - MM. DARRAS - VERSIGNY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DOUET.

Après lecture du compte rendu de la dernière réunion par M. le Maire, M. DOUET intervient pour connaître la réponse du Conseil d'Ermenonville à la lettre demandée lors de la dernière réunion du Conseil.

M. le Maire qui a contacté M. BOUVIER de vive voix n'a pas trouvé utile d'écrire la lettre demandée précisant qu'une réunion n'est sans doute pas possible avant avril 1983.

Il précise d'autre part, que la Commune d'Ermenonville a décidé d'accorder gratuitement la scolarité aux 3 enfants de Montagny.

Devant l'insistance du Conseil unanime, M. le Maire écrira au Conseil Municipal d'Ermenonville pour lui proposer une réunion.

Nous passons ensuite à l'ordre du jour :

COMPTE ADMINISTRATIF.-

Sous la présidence de Mme VANLERBERGHE, le compte administratif 1981 est adopté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	358.915,39	411.708,56
Investissement	160.172,02	352.213,16
	<hr/>	<hr/>
	519.087,41	763.921,72
Excédent global de clôture		244.834,31

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982.-

Le Budget supplémentaire 1982 est voté à l'unanimité comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	77.386,00	77.386,00
Investissement	857.075,00	857.075,00

avec entre autres :

- une subvention complémentaire de 3.500 F pour le B.A.S. comprenant la participation de la commune pour le maintien de Madame BAILLE (P.A.P. 15),

- un vote supplémentaire de 10.000 F pour un nouvel abri pour l'arrêt des cars. Une visite sur place de la Commission des Travaux est prévue pour décider de l'emplacement,

- Au niveau des recettes, M. le Maire informe le Conseil de la mise en location du logement de la petite école à Madame BOITEL qui a assuré un remplacement à Montagny.

Devant l'étonnement d'une partie du Conseil en raison du refus de M. l'Inspecteur d'Académie pour cette location, M. le Maire précise que l'information qui avait causé ce refus (issue de secours) n'était pas valable et que par conséquent, il a

.../...

pris l'initiative de louer sans l'avis des Conseillers.

Après discussion, un contrat de location sera signé et le montant de cette location est fixé à 1.000 F par mois.

- Sont ensuite votées plusieurs délibérations, notamment pour :

- . Allocation loi Barangé : 228 F pour l'achat de dictionnaires,
- . Achat de livres pour la bibliothèque de l'Ecole (subventionné à 50 % par le Conseil Général),
- . L'adhésion de la Commune de Chèvreville, dans le cadre du S.I.V.O.M., à la vocation ordures ménagères,
- . La création d'une vocation "Ecole de Musique" dans le cadre du S.I.V.O.M. Après discussion sur l'utilité et les conditions de réalisation de cette école, le Conseil décide d'adhérer et s'engage à payer les frais engagés après les 3 années de mise en route (financées par l'Etat).

PROJET DE RECTIFICATION POUR L'ECHANGE DES JARDINS LAUDIJOIS ET COMMUNE :

Autorisation est donnée à M. le Maire pour la signature des documents nécessaires à cet échange.

DIVERS :

- M. DOUET demande le résultat du recensement : 336 habitants.
- M. DOUET demande, à l'approche des élections, l'utilité d'une réunion pour préparer les éventuels candidats - aucune réponse n'est donnée.

La séance est levée à 23 h 45.
